Le SORT de FAVIER
sera bientôt décidé

La Commission des grâces a statué
M. Fallières
recevra Samedi Me Dubron

Une décision va intervenir sous peu dans l'affaire Favier, et il est certain que d'ici trois ou quatre jours au plus tard, le sort du criminel sera fixé. On lira ci-dessous, en effet, toutes les indications que nous avons pu recueillir à la source même, en ce qui touche les derniers actes de procédure de cette affaire, qui aura tant duré, puisque dans trois semaines, il y aura un an que le garçon de recettes Thain a été assassiné. Cette affaire a ému l'opinion publique en raison de la sympathie qu'a suscitée la victime, de la condition sociale de celui qui l'a tuée et des conditions mêmes du crime.

Jeudi, au début de l'après-midi, un de nos rédacteurs parisiens s'était présenté au ministère de la Justice pour se renseigner. Il y fut reçu par un haut fonctionnaire de ce ministère, qui se retrancha derrière la réserve la plus absolue. L'ordre avait été, en effet, donné par le ministre de ne faire aucune communication à cet égard, et personne ne pouvait et ne voulait rien dire.

Vers la fin de l'après-midi, il n'en fut pas de même et l'on put savoir que la Commission des grâces s'était réunie et avait examiné le dossier Favier.

On sait que cette Commission tient d'ordinaire ses services le mercredi et le vendredi. Mais, soit en raison de la proximité du nouvel an, soit en raison d'une exception provoquée par un autre motif et probablement pour détourner l'attention, elle s'occupa exceptionnellement de l'affaire du crime de la rue des Postes, jeudi après-midi.

Nous avons dit, d'ailleurs, que les convocations nécessaires pour mettre en mouvement ce suprême rouage de la justice étaient lancées avec rapidité et qu'elles touchaient très rapidement les fonctionnaires intéressés.

Ceux-ci sont quatre directeurs du ministère de la Justice, et l'un d'eux, M. Déliguen, préside les réunions qui se tiennent dans un des bureaux du ministère.

On peut donc dire dès à présent, et bien qu'il reste au Chef de l'Etat à se prononcer, que la décision peut être considérée comme acquise et définitive. Il est rare, en effet, que le Président de la République ne se conforme pas à l'avis émis avant lui.

Mais quelle est cette décision? Il n'est pas possible de le savoir actuellement. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que la décision des commissaires a été immédiatement, c'est-à-dire à la fin de l'après-midi de jeudi, transmise à M. Fallières.

On a remis également entre les mains du Président de la République, le dossier de l'affaire qu'il pourra examiner à son apaisement.

Toutefois, il est vraisemblable, pour ne pas dire très probable, que la décision de la commission tend à laisser, (suivant la phrase consacrée) la justice suivre son cours. Cette opinion trouve une confirmation très solide dans les faits suivants. Nous avons pu savoir que la décision finale du Président de la République serait prise samedi, après l'audience accordée à Me Dubron, défenseur de Favier. L'éloquent avocat sera en effet reçu samedi par M. Fallières.

Or, cette convocation du défenseur ne se produit qu'en cas de doute ou en cas de rejet du recours.

Le doute ne paraît guère possible en l'espèce. Il faudrait donc admettre la deuxième hypothèse favorable à l'exécution capitale.

Comme d'autre part, le Président de la République suit toujours, en pratique, l'avis des fonctionnaires du ministère de la justice, il y a tout lieu de penser que malgré toute son ardeur et sa force de persuasion, Me Dubron n'arrivera pas à sauver la tête de son client.

La sentence suprême pourrait donc être notifiée samedi soir, et l'exécuteur serait en mesure dès ce jour-là de recevoir les ordres nécessaires et de prendre ses dispositions.

IL EST DONC PROBABLE QUE FAVIER SERA EXECUTÉ ET QUE CETTE EXECUTION AURA LIEU LUNDI MATIN OU AU PLUS TARD MARDI MATIN, VERS HUIT HEURES MOINS UN QUART.

Notons, en terminant, que ces renseignements viennent confirmer l'avis que nous exprimions il y a quelques jours, lorsque certains bruits plus ou moins mal fondés commencèrent à courir.

Les Français en Alsace-Lorraine

Nouvelles vexations

Metz, 5 janvier. — L'autorisation de séjourner en Alsace-Lorraine, qui avait été accordée jusqu'ici à MM. Humbert, François et Maurice de Wendel, chefs de plusieurs usines métallurgiques dans la région de Hayange et de Moyeuvre-Grande, vient d'être mise en question.

MM. de Wendel qui sont de nationalité française et qui résidaient dans le pays annexé depuis la mort de leur père, pourront venir en Alsace-Lorraine, mais n'auront plus le droit d'y rester. Cette mesure provoque une vive émotion dans le pays.

UN MIRAGE A AJACCIO

Un merveilleux mirage rosé s'est produit le 2 janvier, au fond du golfe d'Ajaccio, entre la partie comprise du cap de Muro aux îles Sanguinaires.

Ce rare phénomène a duré exactement une heure, de deux heures et demie à trois heures et demie, et il avait, comme on le comprend aisément, attiré une foule considérable de personnes qui suivirent émerveillées toutes les phases du phénomène; d'après un professeur du collège d'Ajaccio, M. Francioni, ce mirage reproduisait, avec une exactitude et une netteté incomparables, la chaîne des Cévennes dont les montagnes étaient crêtées de neige, une grande partie des côtes du golfe du Lion, ainsi qu'une île qui reproduisait dans tous ses détails l'îlot d'Asinara, situé au sud-est de la Sardaigne.

Les mirages, qui sont rares dans ces régions, peuvent pourtant s'y produire comme dans les pays plus chauds. Ils consistent en ce que les objets placés dans l'éloignement produisent une image qui paraît symétrique de l'objet correspondant par rapport au sol ou à la mer. Ils font supposer la présence de l'eau là où il n'en existe pas.

Monge, qui avait eu, au cours de l'expédition d'Egypte, l'occasion d'examiner plusieurs fois ce phénomène, — sujet de bien des désillusions et de bien des marches inutiles pour nos troupes que trompait le vain espoir de lacs imaginaires, — explique le mirage en remarquant que, par suite de l'échauffement de l'air, au contact du sol, la densité peut aller d'abord en croissant avec la hauteur. La trajectoire d'un rayon de lumière dans cette courbe tourne sa convexité vers le sol. Si la réflexion totale n'a pas lieu, la hauteur apparente des objets éloignés est diminuée; si elle a lieu, on aperçoit une image renversée.

Ce phénomène se voit fréquemment sur les grèves de sable, partout où un sol uni et de grande étendue dépourvu de végétation s'échauffe fortement sous l'action directe du soleil; il se produit sur la neige pendant les grands froids; il est fréquent sur la mer si l'eau est plus chaude que l'air.

Rappelons en terminant qu'un phénomène de mirage remarquable a été observé, il y a déjà plusieurs années, de la côte phocéenne. Il représentait le panorama complet et distinct de la ville d'Alger.

Le phénomène du mirage a été, en réalité, fort peu étudié. Qui sait si on ne trouverait pas dans l'étude de ce sujet quelques indications utiles à notre époque où le problème de la vision à distance préoccupe tant de chercheurs.

BLOC-NOTES

Le "Citoyen Browning"

L'acte criminel dont vient d'être victime l'acteur Regnard, dans un restaurant à Paris, va remettre en actualité la réglementation du port des armes prohibées.

On sait que la loi du 14 août 1885 a déclaré libre la fabrication et la vente des armes de toutes sortes, excepté les armes de guerre. Mais l'article 314 du Code pénal réprime le port d'armes prohibées par une amende de 16 à 200 francs, avec inscription au casier judiciaire.

L'abus que font les apaches du « citoyen Browning » aux dépens des honnêtes gens, a incité M. Boury, député de l'Eure, à déposer un projet de loi pour réglementer le port des armes prohibées. Voici l'analyse de ce projet :

« Le député de l'Eure a été amené à constater que le nombre des individus condamnés pour port d'armes prohibées est en augmentation constante depuis 1834 ; jusqu'à 1885, le chiffre des condamnations a été relativement faible : 300 à 400 par année ; mais à partir du jour où la loi a rendu libre le commerce des armes, le nombre des prévenus a fait un saut brusque et est passé du simple au double (700 à 800) ; depuis 1904, l'augmentation a été si rapide que l'on atteint en 1907, 3.199 condamnations. En présence de cette situation, il importe donc de prendre des mesures énergiques. M. de Boury estime qu'une des premières mesures consisterait à aggraver les peines prévues par la loi actuelle, au lieu d'un emprisonnement de six jours à six mois et d'une amende de 50 à 300 francs, il propose un emprisonnement de un mois à un an et une amende de 50 à 3.000 francs, maintenant l'interdiction de séjour et la confiscation des armes — qui seraient détruites.

» Un certain nombre de personnes seraient autorisées à porter des armes. Cette autorisation serait donnée à Paris, par le Préfet de police, et en province par les maires, et pour l'obtenir, il faudrait faire valoir des raisons sérieuses.

» Des mesures, un peu restrictives, il est vrai, seraient prises pour réglementer le commerce des armes. Les fabricants et marchands seraient astreints à une déclaration préalable faite au Préfet de police ou aux maires, selon le cas ; il leur sera interdit de vendre des armes aux mineurs, aux personnes non munies d'un permis de port d'armes ou à celles dont l'identité ne leur sera pas connue ; enfin, un registre spécial devra contenir toutes les ventes effectuées. »

En Italie, voici le moyen employé pour faire respecter la loi :

On n'y vend que des revolvers à canon long : vingt centimètres, croyons-nous. Une telle arme ne se loge pas facilement en poche. Il faut, en outre, pour porter un revolver, avoir un permis en règle. Tout porteur de revolver à canon court, comme ceux en usage chez nous, est sévèrement puni. Personne ne se plaint de ce régime, ni les citoyens, ni les armuriers.

La réglementation du port d'armes prohibées tendant à désarmer les apaches et à empêcher les gens qui, sous l'empire de l'alcool, ne savent plus ce qu'ils font et tirent à tort et à travers, constituerait déjà une sérieuse amélioration. — ED. P.

Tirages Financiers

DU JEUDI 5 JANVIER 1911

VILLE DE PARIS

Emprunt de 1894-1896

Le numéro 443.146 gagne 100.000 francs.
Le numéro 6.241 gagne 20.000 francs.
Le numéro 92.827 gagne 10.000 francs.
Le numéro 203.330 gagne 10.000 francs.
Les trois numéros suivants gagnent chacun 2.500 francs :
375.275 — 145.815 — 225.169
Les quatorze numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
409119 395522 193768 19203 190954 62052 159379 139073 106165 365896 320347 366079 134365 53173

CRÉDIT FONCIER

Foncières 1879

Le numéro 1561865 gagne 100.000 francs.
Le numéro 1346761 gagne 100.000 francs.
Le numéro 1740672 gagne 25.000 francs.
Le numéro 1090869 gagne 10.000 francs.
Le numéro 621216 gagne 10.000 francs.
Les 5 numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :
1653281 177.793 505.076 848.495 1.585.889
Les 90 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
1508008 1749697 1502241 1012443 503628 37081 1254739 184028 407976 1050854 986588 9170675 1773941 1747985 509260 1044327 69439 250652 80154 812346 393432 1235130 1379815 1231710 1078305 1239603 20797 1197065 640799 1015367 164906 1531256 485943 205874 327029 1272199 1562553 1840718 1539353 735630 277074 556670 1125115 1157976 1750066 1166342 782897 1503266 762234 1633019 1200421 1314347 852358 1192541 835646 415528 669586 1676088 746901 196682 880322 659258 248731 1815317 1784087 304040 593631 318677 1568984 814006 738064 1615222 1761976 168188 230172 1682449 111064 261415 872622 344076 1405847 463874 474273 1228466 729571 688044 373346 1620324

Foncières 1885

Le numéro 811.589 gagne 100.000 francs.
Le numéro 472602 gagne 25.000 francs.
Les six numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :
934661 372177 166376 170106 713390 988704
Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
494533 862283 602869 698859 231303 184594 971563 213599 435167 696470 279073 242252 164946 57199 768075 574408 220185 261250 1000412 305425 660998 514099 178330 4000149 591433 649491 608119 893659 578114 190107 996728 150000 387068 981208 705948 181679 711764 894732 514101 421383 842043 948467 182176 189563 920944

Foncières 3 % 1909

Le numéro 620290 gagne 60.000 francs.
Le numéro 730803 gagne 10.000 francs.
Les dix numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs :
643510 405657 44976 651743 371674 80846 518549 412775 215323 1000839

Communications

ROUBAIX. — Union des Travailleurs. — Aujourd'hui vendredi, à 8 heures du soir, sous la direction de M. E. Vromen. Répétition générale des œuvres qui seront exécutées au prochain concert d'hiver. La répétition sera terminée à 10 heures précises.

— **Anciens Militaires.** — Samedi 7 courant à 8 h. 1/4, réunion des Commissions chez M. Achille Bourgois, 63, rue de Lannoy. — Dimanche 8, même local, de 10 h. 1/2 à midi, recette mensuelle.

— **Société Alexandre Dumas.** — Vendredi, à 8 h. 1/2, répétition générale.

— **Prévoyante de l'Avenir (127me section).** — Première recette de 1911, dimanche prochain, 8 janvier, de 9 h. 1/2 à midi, salle Ste-Cécile, 23, rue St-Georges. — Avis aux pensionnés : Les sociétaires pensionnés doivent fournir avant le 15 janvier, un certificat de vie portant le numéro matricule et l'ancienneté exacte du sociétaire. Tout certificat portant la date 1910 sera considéré comme non avenu.

WASQUEHAL. — Prévoyante de l'Avenir (1.837me section). — Recette, de 10 heures à midi, dimanche 8 janvier, chez M. Schweitzer, 16, place Fénelon.

TOURCOING. — Détention de la Jeunesse de France. — Dimanche prochain, 8 courant, paiement des cotisations, au siège social, 2, rue Delobel, de 10 h. 1/2 à 11 h. 1/2. Obligatoire, l'amende sera appliquée aux retrardataires.

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, vendredi 6 janvier :

Soleil: lever, 7 h. 55; coucher, 4 h. 16.
Lune: nouvelle du 31; premier quartier le 8.
Aujourd'hui, Ste Colombe; demain, Ste Mélanie.

Vers l'Etoile

Ayant vu l'étoile en Orient
les Mages la suivirent.

Pour partir ainsi sans hésitation, par des routes inconnues, vers un lieu ignoré, les yeux fixés sur l'étoile mystérieuse qui était leur seul guide, quelle dût être la confiance des trois Rois Mages, Melchior, Balthazar et Gaspar!

Le Livre Saint avait parlé et ils avaient cru. Ces savants vieillis dans l'étude trouvèrent leur croyance plus sûre que les précautions ordinaires et les certitudes vacillantes de la science. Philosophes, Mages et Rois, ils oubliaient, tout cela et, comme des poètes, ils marchaient à l'étoile.

Marcher à l'étoile! N'oublions-nous pas trop cette chance de succès que l'on peut mettre dans toutes ses entreprises? Et faut-il croire tant que cela à l'influence invincible sur notre destinée de la bonne ou de la mauvaise étoile. Non, non. Ce n'est là qu'une excuse. La bonne ou la mauvaise étoile, c'est nous, c'est notre confiance ou notre manque de courage qui la font telle.

Marcher à l'étoile, c'est appliquer son intelligence et son cœur à se créer des convictions solides, à s'imposer un but honorable; c'est poursuivre ce but avec une inébranlable volonté, une foi ardente. C'est s'éclairer sur le devoir et, lorsque le devoir a commandé, c'est ne plus s'arrêter aux obstacles, ni s'effrayer des difficultés et des dangers, grossis par la peur et la paresse comme les vains fantômes de la nuit que notre approche met en fuite. C'est ne pas redouter les meurtrissures certaines du chemin et ne voir que la joie et la récompense de l'arrivée.

Sans doute, il ne faut ni dédaigner la prudence, ni mépriser la voix de la raison. Les Mages observèrent l'une et l'autre; ils ne se mirent en route que lorsqu'une conviction profonde fût entrée en eux et nous savons que leur pouvoir et leurs biens leur créant plus de soins ils s'en allèrent les derniers pour suivre l'étoile, après les pauvres bergers, partis aussitôt avec leur houlette et leur agneau préféré, leurs seuls trésors. Mais prudence n'est pas défiance et seuls, les indolents et les paresseux hésitent et reculent devant l'action parce que leur conviction mal affermie, leur manque d'espoir, ne leur en présentent que les écueils. Ce sont eux qui font leur mauvaise étoile.

Ils ne pensent pas que c'est souvent mal agir que ne pas agir. Combien plus volontiers pardonne-t-on à celui qui, cherchant le bien, a commis des fautes dans l'excès de son zèle, que l'on ne récompense celui qui, sous prétexte de ne pas mal faire, ne fait rien.

S'ils n'avaient pas marché à l'étoile, s'ils s'étaient découragés en présence de ce qui paraissait impossible aux autres, les Apôtres auraient-ils converti le monde? les grands capitaines l'auraient-ils conquis? les explorateurs découvert et les inventeurs auraient-ils réalisé leurs incroyables merveilles?

Et — pour prendre un exemple qui nous sera cher parce qu'il nous touche de près — s'ils n'avaient pas marché à l'étoile, confiants dans l'avenir, pleins d'énergie, de méthode, sachant ce qu'ils voulaient et voulant ce qu'ils avaient résolu, sûrs de la réussite parce que rien ne les abattait et qu'ils savaient au contraire profiter des obstacles même, les créateurs de Roubaix auraient-ils fait de la petite bourgade qu'était notre ville il y a cent ans, l'une des cités les plus riches, les plus laborieuses de notre France et l'une de celles qui contribuent le plus à sa prospérité?

C'est parce qu'ils ont marché à l'étoile, au lieu de croupir dans l'inaction, qu'ils ont obtenu ces résultats. C'est parce que leurs successeurs marchent, eux aussi, à l'étoile, qu'ils accroissent le patrimoine et qu'il leur sera permis en cette année de l'Exposition, de donner au monde, dans une magnifique manifestation, la preuve de leur initiative intelligente et de leur labeur fécond dans toutes les branches de l'activité humaine.

A. T...

Une réunion du Conseil municipal

Une seule question à l'ordre du jour

EXPROPRIATION DES TERRAINS DE LA VISCOURT POUR L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX DE LA LYS.

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni jeudi, en session extraordinaire, à l'Hôtel-de-Ville. Une seule question était à l'ordre du jour : le vote de l'assemblée, réclamé d'urgence par l'administration préfectorale, sur la déclaration d'utilité publique de la nouvelle installation de l'usine d'épuration des eaux de la Lys et sur l'expropriation rendue nécessaire des terrains de la Viscourt.

Ouverte à 11 heures 3/4, cette courte séance a été levée à midi cinq.

Etaient présents : MM. Eugène Motte, maire ; Félix Chatteleyn, G. Sayet, G. Deschodt, E. Leblanc, G. Dewitte, adjoints ; A. Coupez, A. François, H. Kimpe, P. Nys, A. Dujardin, A. Picard, E. Dusart, J. Cléty, C. Lepoutre, P. Despature, J. Noyelle, C. Gaydet, D. Segard, V. Cousu, E. Dubois et C. Weill.

S'étaient fait excuser : MM. E. Roussel, adjoint ; A. Debaisieux, H. Lefebvre, E. Decock, A. Lepers, J.-B. Lebas, A. Carpentier, G. Doise, H. Corbeau, H. Wattremez, L. Bailleul, A. Hocque, A. Rousseau et L. Delattre.

M. Eugène Motte, maire, ayant fait procéder à la nomination d'un secrétaire, fonction pour laquelle est désigné M. Jules Noyelle, offre d'abord, au nom de l'Administration municipale, ses souhaits à ses collègues, à l'occasion du Nouvel-An.

« Nous vous présentons, dit M. Eugène Motte, avec une aimable rondeur, nos meilleurs souhaits pour vous, pour vos familles, vos femmes, vos belles-mères (Sourires), et aussi bien pour vous, M. Coupez. — dit-il en s'adressant au conseiller de la minorité qui se trouve le plus près de lui — que pour nos amis plus immédiats. Il n'y a, d'ailleurs, ici, que des amis. »

M. COUPEZ. — Nous vous remercions bien. Et nous formons les mêmes vœux pour vous.

L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE DE LA VISCOURT

M. le Maire donne lecture du rapport de l'Administration municipale sur l'objet de la séance.

Le 22 juillet 1910, le Conseil municipal prenait une délibération tendant à ce que soit déclarée d'utilité publique, l'acquisition de parcelles de terrains contiguës à l'usine de la Viscourt, pour l'installation d'appareils de purification des eaux de la rivière « la Lys » et qu'en conséquence les villes de Roubaix et de Tourcoing soient autorisées à évincer, par voie d'expropriation, les occupeurs des dites parcelles de terrain.

Ceux-ci, en effet, avaient refusé de résilier leurs droits d'occupation, même moyennant une juste indemnité.

Le 11 novembre 1910, M. le Préfet prenait un arrêté prescrivant une enquête d'utilité publique sur le projet et nommant une Commission spéciale qui siégea à cet effet, du 22 novembre au 13 décembre. Une seule observation a été émise : par M. Dessauvages, agissant au nom de sa mère, Mme Dessauvages-Delannoy, cultivatrice à Roncq. Le protestataire s'élève contre la qualification d'utilité publique appliquée au projet. Il n'y voit d'autre but que celui d'autoriser les villes de Roubaix et Tourcoing à recourir à une expropriation.

La Commission spéciale après avoir étudié le projet et la protestation, a, au contraire, considéré qu'en formulant son observation, M. Dessauvages n'a eu en vue que son intérêt personnel et non l'utilité publique ; que le terrain contigu à l'usine de la Viscourt et occupé par Mme Dessauvages et un autre locataire pouvait seul convenir à l'agrandissement de l'usine d'épuration ; qu'on ne peut nier le caractère d'utilité publique, pour Roubaix et Tourcoing, du projet d'agrandissement et de nouvelle installation.

L'Administration municipale propose donc au Conseil municipal de confirmer purement et simplement sa délibération du 22 juillet 1910.

A l'unanimité, l'assemblée en ordonne ainsi et la séance est levée.

Le Mouvement de la Population et l'Hygiène publique en 1910

AUGMENTATION DES NAISSANCES DIMINUTION DES DÉCÈS

L'état-civil a enregistré, en 1910, la naissance de 2.471 enfants, contre 2.323 en 1909, soit une augmentation de naissances de 148; le fait est intéressant à souligner.

Cet accroissement de la natalité n'a pas augmenté la mortalité, ce qui cependant serait logique. L'année 1910 ne compte que 1.956 décès contre 1.995, l'année précédente.

La mortalité par fièvre typhoïde décroît encore cette année; on a en effet enregistré 5 décès dus à cette maladie en 1910, contre 7 l'année précédente et contre 43 en 1900. C'est un sérieux progrès depuis dix ans.

La scarlatine n'a fait qu'une victime; la diphtérie quatre; la rougeole vingt-cinq; la coqueluche cinquante.

Il est regrettable de constater que ce sont précisément les deux maladies d'apparence les plus bénignes qui font, et de beaucoup, le plus de victimes. Si pour elles, comme pour les autres, on appelait de suite le médecin, on verrait leur mortalité descendre à des chiffres insignifiants.

Les victimes de la tuberculose ont diminué : 327 en 1909, 300 en 1910. C'est dans la tuberculose des méningites que cette baisse est le plus sensible, 47 % : 34 cas en 1909, 18 en 1910.

C'est un bel espoir pour l'avenir et un sérieux encouragement à la persévérance pour les services qui sont chargés de l'application de la loi sur la santé publique; il faut féliciter M. Deschodt, le sympathique adjoint au maire de Roubaix, de ces magnifiques résultats, dus à son initiative et à sa compétence, et M. Rivière, le directeur du Bureau d'Hygiène, qui a mis toute sa science et son dévouement au service de la ville.

M. Pagès, commissaire de police

ADMIS A FAIRE VALOIR SES DROITS A LA RETRAITE

Un de nos correspondants parisiens nous informe, dans la soirée, que M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Il est remplacé à Roubaix, par M. Faisant, commissaire de police à Nancy.

M. Mazzini Pagès était commissaire de police à Roubaix, depuis deux ans environ.

Il était commissaire de police à St-Quentin, lorsqu'il fut désigné pour remplacer, au 3e arrondissement, M. Squivée. Il avait été auparavant officier de police judiciaire à Cherbourg. C'est un fonctionnaire dévoué, zélé, qui avait su gagner de nombreuses sympathies.

Audacieux vol de laine

dans une usine, rue de la Tuilerie

Un audacieux vol de laine a été commis, au cours de la nuit de mercredi à jeudi, dans la teinturerie de MM. Charles et Alphonse Screpel, industriels, rue de la Tuilerie.

Des malandrins se sont introduits dans le magasin des expéditions et ont dérobé trente-neuf bobines de laine peignée pesant environ deux cents kilos et valant douze cents francs.

Pour commettre ce vol, les cambrioleurs se hissèrent sur le toit, présume-t-on, à l'aide d'une échelle de corde qu'ils fixèrent sur la corniche, haute de sept mètres environ, à l'aide de crochets qui détériorèrent cette corniche et firent tomber du plâtre.

Une fois sur la toiture ils ouvrirent la tabatière d'une nef, descendirent dans la teinturerie et s'approprièrent les bobines de laine.

Le vol a été constaté jeudi matin par le magasinier.

M. Pagès, commissaire de police du 3e arrondissement s'est rendu sur les lieux pour le constatations légales.

Une enquête fut aussitôt ouverte. Une perquisition opérée chez un homme soupçonné d'être recéleur n'a donné aucun résultat.

PRIX MONTHYON — Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen M. Clément de Chabert, lieutenant d'infanterie coloniale, a obtenu de l'Académie des Sciences, un prix Monthyon (de 1000 francs), pour son Atlas Général de l'Indo-Chine française, édité en collaboration avec M. Gallois.

LE CLASEMENT DE LA RUE LALANDE. — Conformément à un arrêté de M. le Préfet du département du Nord, en date du 21 décembre 1910, une enquête est ouverte sur le projet de classement dans le réseau urbain et de fixation des alignements et du nivellement du prolongement de la rue Lalande entre la rue Charlemagne et le mur de clôture au Nord du square Pierre-Destombes.

Le projet ci-dessus visé avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie pendant quinze jours du 3 jusqu'au 17 janvier 1911 inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de neuf à cinq heures.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la mairie pendant trois jours, savoir, les 18, 19 et 20 janvier 1911, de deux heures à trois heures, les observations qui pourraient être faites sur ledit projet.

LA FÊTE POUR LES ÉCOLES LIBRES. — La vente des programmes illustrés par des artistes professionnels et amateurs pour la fête qui doit être donnée dimanche prochain au bénéfice des Ecoles libres, a été excellente. L'exposition de ces programmes, chez Mme Jubé, rue de la Gare, se continuera aujourd'hui vendredi.

LE VERDICT DE ROUEN — Un ordre du jour de protestation — La Chambre Syndicale des ouvriers papetiers-relieurs de Roubaix et Tourcoing, nous communique, avec prière d'insérer, l'ordre du jour ci-après, que nous reproduisons à titre documentaire :

« La Chambre syndicale des ouvriers papetiers-relieurs et parties similaires de Roubaix-Tourcoing, réunis en assemblée trimestrielle, le samedi 31 décembre 1910 proteste énergiquement contre la condamnation à mort de Jules Durand, secrétaire du Syndicat des charbonniers du Havre, inculpé de complicité morale dans le meurtre du malheureux Dongé;

» Blâme la grande presse de son attitude en la circonstance et s'engage à s'employer par tous les moyens en son pouvoir, jusques et y compris la grève générale, à faire rendre justice au camarade Durand, victime d'un odieux verdict de classe.

PIANOS des 1ers facteurs, le plus grand choix, les meilleurs prix. Mes SCREPEL, 138, Grande-Rue, Roubaix. Téléph. 21.12. 214-6

TROIS MÉNAGERES INCULPÉES DE COMPLICITÉ DE VOL. — M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement a continué son enquête relative au vol de fourrures et de statuettes commis par les jeunes Emmanuel Opsomer, 15 ans, demeurant à Wattrelos, au fort Lillois; Joseph Declerck, 13 ans, rue Milton et Julien Wytterhaeghem, 13 ans, rue Monge, à Wattrelos.

Il a inculpé de complicité de vol par recel les nommées Jeanne Vingerhoedt, veuve Janssens, ménagère, rue de la Paix, cour Ducrocq, 18; Marie Billeret, femme Marguy, 45 ans, ménagère, cour Ducrocq, 37; Elise Lemaire, femme Demets, 39 ans, ménagère, rue de la Paix, cour Favier, 1.

Ces femmes avaient acheté aux trois gamins, pour dix, vingt et cinquante centimes, des fourrures valant plusieurs francs.

L'ÉLECTRICITÉ permet aussi l'emploi de radiateurs pour chauffage de petites salles telles que : petit bureau, cabinets de toilette, etc., on l'emploi aussi très couramment pour les chauffe-assiettes, chauffe-plats, cafetières et théières de table, chauffe fers à repasser, chauffe fers à friser, chauffe-eau, chauffe-lit, chauffe-pieds, etc., en un mot une multitude d'applications particulières augmentant le confortable d'une habitation moderne. 99105d

UN INCENDIE, RUE CHRISTOPHE-COLOMB. — Des passants remarquèrent, jeudi matin, vers neuf heures, que des flammes s'échappaient de l'habitation portant le numéro 10, de la rue Christophe-Colomb.

La porte de l'habitation était fermée, ces passants informèrent des voisins, qui pénétrèrent dans la maison et organisèrent les premiers secours.

Cependant, les pompiers casernés qui avaient été prévenus arrivèrent avec leur matériel et continuèrent l'œuvre de sauvetage organisée par les voisins.

Le feu avait pris naissance dans la cuisine.

Les dégâts sont évalués à quelques centaines de francs. Les habitants de la maison travaillent en fabrique à Tourcoing et les voisins ignorent leur nom.

LE BON MARCHÉ est toujours cher, dit le proverbe. Il ne s'agit pas quond on veut une auto, d'acheter un modèle quelconque au plus bas prix possible. L'autre proverbe « on en a toujours pour son argent » est vrai ici comme en toutes choses. Se garer de la camelotte, voilà ce qu'il importe de faire avant tout. Et ce qui est au surplus capital pour l'acheteur d'une automobile, ce n'est pas tant le prix d'achat que la consommation et le coût d'entretien du véhicule qu'il va se procurer.

Les **De Dion-Bouton** sont sans rivales à ce double point de vue de la « sobriété » et de l'endurance.

Agence Commerciale d'Automobiles, 355, Boulevard Gambetta, **Tourcoing.** 99106

LA COLÈRE D'UN ESCROC. — Mardi dernier, un négociant rencontra à Roubaix deux individus de mise et de manières fort correctes, avec qui il lia conversation, mais s'aperçut trop tard qu'il avait eu affaire à de vulgaires filous. Ceux-ci, voyant leurs manœuvres découvertes, parvinrent à s'éclipser et restèrent introuvables.

Le négociant dont nous parlons, entrant mercredi soir dans un grand café du centre, à Lille, y vit les deux compères attablés. Il s'avança vers eux et leur adressa de vifs reproches, mais les escrocs le prirent de très haut, et l'un d'eux, entrant dans une violente colère, lança contre sa victime de la veille une salière placée sur une table. La salière alla heurter une glace qu'elle réduisit en morceaux. A ce moment, un agent attiré par le bruit pénétra dans le café et empoigna le voleur qui, malgré ses protestations, fut conduit au poste central de police et interrogé par M. Lamour, commissaire de permanence.

Il fut trouvé porteur d'une somme de neuf cents francs, de lettres et de divers objets, mais refusa toute réponse aux questions qui lui furent posées, bien décidé, déclara-t-il à ne parler que devant un juge d'instruction.

Son compagnon, profitant de l'échauffourée produite par l'arrestation, avait réussi à se glisser dehors et à prendre la fuite.

QUEL DÉSAGRÉMENT d'avoir chez soi des cafards, des souris ou des rats! Que ne ferait-on pas pour s'en débarrasser? M. Méring, chimiste, 84, Faubourg St-Honoré, à Paris, a un procédé qui les détruit infailliblement. 688-1

TOMBE D'UNE ÉCHELLE. — Dans la salle des chaudières de la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Meillassoux frères, rue du Coq-Français, un chauffeur, M. Gustave Trenteseaux, 59 ans, demeurant rue du Coq-Français, 147, est tombé d'une échelle en fer.

Il s'est fait une forte contusion à la région lombaire gauche. Un repos de deux semaines a été ordonné par M. le docteur Druesne.

ALLO ! ALLO ! le 567 s.v.p. — La compagnie du gaz de la banlieue de Roubaix, Desclée frères et Cie, 14, rue du Curé, à Roubaix. **Abonnement,** pose gratuite et entretien du bec économique D.-F. et Cie avec manchon de soie, service très soigné et régulier, prix unique 0.55 par mois. Choix considérable de Lustres, Suspensions Lyres, etc... pour le gaz et l'électricité.

Réchauds, foyers à gaz de toutes marques et de tous systèmes. Seul dépositaire des maisons les plus renommées.

L'on se rend à domicile sur demande. 98947

ENTRE CAR ET TOMBEREAU. — A l'angle de la rue Daubenton et de la rue Philippe-le-Bon, un tramway faisant le service sur la ligne K a tamponné un tombereau appartenant à MM. Jonville frères.

Il en est résulté des dégâts matériels peu importants.

AVIS AUX CATHOLIQUES. — Pour l'envoi de vos cartes sous bandes, nous rappelons que les Vignettes doivent être collées au dos de la carte de visite et non sur la bande. Aucun mot manuscrit ne peut y être ajouté. Les bandes à dessins illustrées, employées précédemment ne peuvent servir cette année. Les Vignettes des Ecoles sont vendues par tous les librairies. 98435

CHUTE DANS L'ESCALIER. — Dans la tannerie de M. Poullet-Demeestère, rue de Mouvaux, un corroyeur, M. Camille Vancappel, 35 ans, demeurant rue de la Gare, 50, à Ypres, a fait une chute dans l'escalier. Il en est résulté une forte entorse du coup de pied gauche. Un repos de trois semaines a été prescrit par M. le docteur Derville.

LES MÉFAITS DE LA NEIGE. — Dans la cour de l'habitation de M. Henri Nys, chevilleur de porcs, rue Montaigne, 2, un domestique, M. Auguste Vanbranteghem, 41 ans, demeurant rue Henri-Martin, cour Lernou, 2, a glissé par suite de la neige qui adhérait à ses sabots. Il en est résulté une entorse tibio-tarsienne de la jambe droite, avec fracture de la malléole externe. Un repos d'un mois a été prescrit par M. le docteur Rousseau.

VOIR AUX ÉTALAGES de la Mes Marcelli, angle rues des Champs et de la Gare, Roubaix, l'exposition des magnifiques prix affectés aux concours de l'Almanach du « Journal de Roubaix ». 99100

LA FOURRIÈRE A CHIENS. — Trois chiens ont été capturés, mercredi, par la charrette à chiens et mis en fourrière.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un camionneur de la maison Valcke François, Mo Camille Desmet, 28 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour Desrousseaux, déchargeait une caisse, rue Pauvrée. Il eut la main droite comprimée entre le colis et le camion. L'auriculaire a été écrasé et l'ongle arraché. Quinze jours de repos. Docteur Descarpentries.

— Chez M. Albert Duvinage, modeleur, rue des Longues-Haies, un domestique, M. Raphaël Rosez, 37 ans, rue du Tilleul, 149, a fait une chute en chargeant un camion.

M. le docteur Dupré a relevé une forte contusion de l'épaule droite. Quinze jours de repos.

CROIX

UNE OUVRIÈRE GRIÈVEMENT BLESSÉE AU PEIGNAGE HOLDEN. — Une doubleuse du peignage Holden, Mme Deguedre 33 ans, rue Verte, à Croix, était occupée à passer un ruban de laine dans un peigne. Elle avança un peu trop la main droite qui fut entraînée dans l'engrenage.

Aux cris poussés par Mme Deguedre, le contremaître et une autre ouvrière accoururent, arrêtèrent le métier et réussirent à dégager la main. L'index droit a été particulièrement endommagé. Les deux premières phalanges ont été écrasées et les os fracturés.

La blessée qui a reçu les soins de M. le docteur Barroyer devra subir l'amputation partielle du doigt. En outre, un repos de six semaines lui a été prescrit.

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION EN 1910. — Au cours de l'année 1910, le bureau de l'état-civil a enregistré 374 naissances, 144 mariages et 222 décès

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Au peignage Holden, M. Adolphe Boussemart, 59 ans, contremaître, 30, avenue Lenôtre, à Croix, s'est cogné la tête contre un engrenage en serrant un écrou et s'est fait des contusions à l'arcade sourcilière gauche. Quinze jours de repos; docteur Barroyer.

WASQUEHAL

STATISTIQUE RELIGIEUSE. — A la paroisse Saint-Nicolas (Centre) il y a eu 108 baptêmes, 36 mariages et 53 sépultures. En 1909 la statistique avait été la su